« Collectif sans pesticides »
Les Infos

Numéro 2 du 1 Mai 2019

Le Collectif l'a fait.....

- ***Réunion du 30 avril, à Massérac***

Dans le cadre de la procédure de mise en place des périmètres de captage (consécutive au projet de mise en exploitation du 3ème puits), le Président du SIAEP, a convié le 30 avril, le Collectif à la réunion de présentation de l'avis de l'hydrogéologue.
Pour rappel, l'hydrogéologue agréé a été nommé par le Préfet. Il a été missionné pour :

- rendre un avis sur l'exploitation de la ressource en eau (aspect qualitatif et quantitatif)
- délimiter des périmètres de protection
- définir la réglementation associée

Le groupe présent à la réunion de restitution était composé d'agriculteurs, d'associations, d'élus . Malheureusement, l'ARS, référente du code de santé publique n'était pas présente !
L'hydrogéologue nous a présenté son étude.
Atlantic'eau a présenté la synthèse de l'étude préalable.
Remarque : s'attachant d'abord à la protection des ouvrages (puits), Atlantic'eau prend en compte seulement les pollutions accidentelles et ponctuelles mais ne prend pas en compte la protection de la nappe, exposée aux pollutions diffuses par les pesticides.
Le projet de périmètre de protection proposé par l'hydrogéologue répond plutôt à nos attentes.
Les prochaines étapes :

- évaluation des dépenses d'indemnisations des agriculteurs et délibération en comité SIAEP (prise en compte des préjudices certains et quantifiés)
- consultation des services de l'état (Chambre agriculture, DREAL, DDTM.....)

- réunion publique
- enquête publique

Le Président du SIAEP conclut le débat en misant sur la qualité d'accompagnement vers des pratiques vertueuses (O pesticide sur les zones concernées). Il rappelle que la Commission locale de l'eau (CLE) a adressé un courrier à la Préfète 35 pour harmoniser les mesures de protection sur les 2 départements.
Le SIAEP a également proposé d'intégrer dans le SDAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) le zéro phyto sur les zones de captage.

- ***Rencontre avec le délégué départemental des droits***

Le 16 avril, 2 représentants du Collectif ont été reçus par le Délégué départemental du Défenseur des Droits.
L'objectif était d'obtenir des conseils pour porter nos dossiers (eau et projet extension porcherie) en justice.
Nous lui avons remis le document de synthèse sur la qualité de l'eau, les dernières pages du rapport du commissaire enquêteur, nos statuts, quelques courriers.
Nous avons évoqué le silence du Préfet à nos demandes de rendez-vous (4 demandes par courrier). Sur ce problème, il s'est engagé à intervenir auprès de la Préfecture si nous n'avons pas de réponse le 15 mai.

Concernant le projet d'extension de la porcherie, il nous a exposé la procédure à suivre et les différents recours possibles selon l'avis favorable ou non, prononcé par le Préfet.
A noter que la LPO et Bretagne Vivante souhaiteraient attaquer juridiquement l'éventuelle décision du préfet favorable au projet.

Concernant le problème de l'eau, il nous a indiqué les coordonnées d'un avocat du barreau de Nantes, spécialiste des dossiers environnementaux.
Il transmet aux services du Défenseur national des Droits toute la partie « analyses » du dossier (divergences selon les ARS régionales, absence d'étalons avant mise sur le marché, impossibilité de rechercher les métabolites.....).

Il doit reprendre contact avec le Collectif pour un suivi de nos dossiers et demande à être informé de l'évolution de la situation.

- ***Courriers***

- Par communiqué de presse du 20 avril, nous avons adressé une lettre ouverte à l'ARS (Agence Régionale de Santé), Mr le Préfet 44, à l'ANSES, au Président du SIAEP, aux élus locaux et au CODERST (conseil départemental de l'environnement,

des risques sanitaires et technologiques).
Ce courrier était destiné à alerter une nouvelle fois les responsables de la situation alarmante de la qualité de l'eau et de rappeler notre mobilisation motivée contre le projet d'extension de la porcherie.

- Un courrier avec AR a été adressé au Directeur Général de l'ARS. Nous lui demandons la mise à jour de la liste des pesticides et métabolites recherchés et l'application du principe de précaution : conseils aux populations fragiles (nourrissons, femmes enceintes, personnes âgées) et distribution d'eau en bouteilles.

- le 19 avril, le collectif a adressé à Générations Futures, un dossier complet sur le problème de pollution de l'eau à Massérac. Nous leur faisons part de notre disponibilité pour les rencontrer avec Eaux et Rivières pour recueillir leur expertise sur le sujet.

- ***Contacts collectifs 44***

Le collectif a adressé un courrier à tous les collectifs de Loire Atlantique (Coquelicots de Nantes, Sucé, Nort, Oudon, Chateaubriant. Nort sur Erdre. Ancenis) . L'objectif : proposer une rencontre avec ces différents groupes qui se mobilisent sur le sujet de l'eau potable et des pesticides. pour fédérer nos actions.

Une première réponse favorable est parvenue des Coquelicots de Sucé.

- ***Contact rédaction nationale France 3***

Le Collectif a été contacté par Maya Larguet, journaliste du service « société », à la rédaction nationale de France 3 qui prépare un reportage sur les communes qui n'ont plus accès à l'eau potable du fait d'une pollution aux pesticides.
Nous lui avons transmis un certain nombre de documents et de courriers pour qu'elle puisse mieux appréhender notre problème d'eau. A suivre.

Le Collectif va le faire.....

- ***Rassemblement des Coquelicots le 3 mai***

Le 3 mai 2019 de 18 h 30 à 19 h 30 : manifestation **« Nous voulons des coquelicots »**.
Le Collectif sans pesticides donne rendez-vous à 18 h 30 au pont de l'Ilette, entre Massérac et Brain-sur-Vilaine pour s'opposer aux traitements chimiques des cultures sur le marais et sur la zone de captage pour l'eau potable. Pancartes, banderoles… Venez nombreux !

- ***Rencontre avec les élèves du lycée de Derval***

A la demande d'un professeur du lycée, le collectif reçoit le 3 mai, les étudiants en BTS du lycée agricole de Derval. Il leur présentera la perception par des habitants de la région, de l'agriculture intensive et de ses effets sur l'eau de consommation.
Dans la matinée, les élèves rencontreront le Président du SIAEP et un agriculteur.

***Divers*.....**

A propos de la porcherie St Yves : Vu dans l'Eclaireur du 24 avril

« Le projet d'extension de la porcherie Saint-Yves, basée à Guémené-Penfao (Loire-Atlantique) a déjà fait couler beaucoup d'encre et suscité de nombreuses manifestations, avant et après l'enquête publique menée du 18 septembre au 26 octobre 2018.

Le Collectif sans pesticides local, notamment, a fait son cheval de bataille de l'avortement de ce projet. Le collectif, qui dénonce par ailleurs la très mauvaise qualité de l'eau potable captée dans ce secteur, estime que sa concrétisation serait synonyme d'aggravation de la situation.

Le Coderst est le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Contactée par nos soins pour un commentaire sur le sujet, la Préfecture de Loire-Atlantique confirme :

> *« Le Coderst, composé de membres de l'administration, de représentants d'associations, de collectivités et des chambres consulaires ainsi que d'experts a rendu un avis favorable sur le projet de la SCEA Saint Yves le 21 mars 2019. Cet avis a été émis dans le cadre de la procédure de décision actuellement toujours en cours.* ***Une décision préfectorale devrait intervenir avant l'été prochain.*** *»*

Aucune décision définitive n'est donc encore actée, mais le Collectif estime qu'il s'agit là d'un très mauvais signal. »

- Le Président du SIAEP nous informe de la nomination d'un Préfet chargé de suivre la réduction de l'utilisation des pesticides en région :

Le Président du SIAEP courrier député
http://www.maire-info.com/article.asp?param=22931&PARAM2=PLUS&nl=1